



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 mars 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le rapport ci-après est présenté en application de la résolution [2556 \(2020\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sur ses liens avec la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs<sup>1</sup>. Il retrace les événements relatifs à la paix et à la sécurité qui ont jalonné la période du 16 septembre 2020 au 15 mars 2021 dans la région des Grands Lacs, depuis la publication du précédent rapport ([S/2020/951](#)).

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Diffusion et incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

2. Même si certains pays de la région des Grands Lacs ont pris des mesures rapides pour endiguer la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la pandémie a continué d'avoir une incidence négative sur la région. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, les 13 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région comptabilisaient 1 894 326 cas confirmés et 58 520 morts au 15 mars. Après une recrudescence des nouvelles infections entre septembre et décembre 2020, le pourcentage global de nouveaux cas a diminué de nouveau à partir du début janvier.

---

<sup>1</sup> Dans ce contexte, le terme « région » désigne les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. En outre, les quatre organisations intergouvernementales suivantes se sont portées témoins ou garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.



Le nombre de décès enregistrés a continué de s'accroître lentement mais régulièrement.

3. Les mesures prises pour endiguer la diffusion de la pandémie ont sensiblement altéré la situation dans la région sur le plan social et économique. Alors que, avant qu'elle ne se déclare, le produit intérieur brut des 12 États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs devait s'établir, selon les prévisions, à 3,2 % en 2020, des statistiques récentes du Fonds monétaire international et de la Commission économique pour l'Afrique confirment un repli brutal, avec une croissance moyenne du produit intérieur brut de -2 % au niveau régional en 2020. Le Fonds monétaire international estime qu'une crise de la dette est imminente, en dépit de l'aide apportée par les institutions financières internationales et les créanciers publics bilatéraux. En novembre, la Zambie est devenue le premier pays d'Afrique, depuis le début de la pandémie, à ne pas pouvoir rembourser sa dette aux investisseurs privés.

4. La pandémie de COVID-19 a eu un effet particulièrement délétère sur les femmes, dont un grand nombre ont perdu leurs moyens de subsistance et ont fait l'objet, durant les mesures de confinement, de violences fondées sur le genre. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a exprimé sa préoccupation au sujet de l'incidence qu'avaient sur les droits humains des populations de toute la région certaines des mesures d'urgence adoptées pour freiner la propagation du virus.

## **B. Sécurité**

5. Sur le plan de la sécurité, la région des Grands Lacs a enregistré une réduction relative des incidents transfrontaliers, 3 incidents ayant été signalés contre 10 au cours de la période précédente. Le 29 septembre, 19 combattants du groupe armé burundais Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara), ont été contraints de se rendre à la Force de défense rwandaise dans la forêt de Nyungwe, alors qu'ils essayaient de passer au Rwanda dans leur fuite devant les coups de boutoir de la Force de défense nationale du Burundi (FDNB). Leur arrestation aurait été facilitée par des échanges de renseignement entre le Burundi et le Rwanda.

6. Le 27 octobre, un affrontement s'est produit entre soldats des armées ougandaise et sud-soudanaise. Le Soudan du Sud a accusé l'Ouganda d'avoir lancé une attaque transfrontalière contre son poste-frontière, situé dans l'État d'Équatoria-Oriental, tandis que l'Ouganda a soutenu que l'affrontement avait été provoqué par un barrage routier illégal monté en territoire ougandais par des éléments de l'armée sud-soudanaise. Les deux pays s'emploient à régler la question par la voie diplomatique.

7. Entre le 28 février et le 1<sup>er</sup> mars, la Force de défense rwandaise a intercepté des éléments armés présumés des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) venus, semble-t-il, du Burundi. Après des consultations entre représentants des deux pays, la Force de défense nationale du Burundi a lancé une offensive contre des éléments armés, le long de la frontière avec le Rwanda ; elle aurait entraîné la mort d'au moins 20 éléments des FDLR. Le 14 mars, des représentants de la Force de défense nationale du Burundi et de la Force de défense rwandaise se sont rencontrés au poste-frontière de Bweyeye, au Burundi, pour discuter des moyens de gérer les incidents transfrontaliers.

8. Dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, les groupes armés étrangers et locaux ont poursuivi leurs activités, la province du Nord-Kivu enregistrant une recrudescence des attaques perpétrées par les Forces démocratiques

alliées (ADF), principalement dans le secteur de Rwenzori, à l'est de la ville de Beni, et près de la frontière avec l'Ouganda. Entre le 16 septembre et le 15 mars, les attaques perpétrées par des éléments présumés des ADF ont entraîné la mort de plus de 400 civils. Les efforts déployés pour poursuivre les personnes soupçonnées d'avoir lancé des attaques contre des civils ont été en partie compromis par l'évasion de 1 335 détenus, dont des membres des ADF, lors de l'attaque de la prison de Kangwayi, à Beni, par des éléments présumés des ADF, le 20 octobre. Même si les opérations militaires menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) en 2019 ont conduit à la dispersion des combattants des ADF et les ont délogés de leur bastion traditionnel de Mbau, Kamango et Eringeti, le groupe constitue toujours une menace importante.

9. Les FARDC ont poursuivi leurs opérations contre les groupes armés rwandais opérant en territoire congolais. Les 23 et 24 octobre, elles ont eu un affrontement avec le Conseil national de la résistance pour la démocratie, groupe armé rwandais, et ses alliés Mayi-Mayi, qui a débouché sur la mort de 27 combattants et la prise d'armes et de munitions. Pendant ce temps, il semble que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) aient pu regrouper leurs activités de recrutement et d'entraînement militaire, puisque des entraînements de nouvelles recrues ont été signalés dans le sud des territoires de Lubero et Rutshuru. Les activités économiques illicites auxquelles se livrent différents groupes armés restent également un facteur clef de conflit.

10. Au Sud-Kivu, les opérations des FARDC contre les groupes armés burundais des Forces nationales de libération (FNL) et de RED Tabara ont entraîné la mort d'au moins 27 combattants des FNL, entre le 23 et le 26 octobre, à Homba, sur les territoires de Fizi et Uvira. Les FARDC auraient pris le quartier général des FNL, au Sud-Kivu, entre le 22 et le 24 novembre. Plusieurs éléments de RED Tabara auraient quitté leur bastion d'origine, à Fizi et Uvira, pour se réinstaller sur le territoire de Kalehe.

11. En réaction au rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, paru le 23 décembre (S/2020/1283), qui signale des incursions en République démocratique du Congo d'éléments de la Force de défense rwandaise, le Gouvernement rwandais a fait paraître dans la presse, le 8 janvier, un communiqué dans lequel il nie l'existence de toute opération conjointe avec les FARDC et déclare que la coopération militaire entre les deux pays se limite actuellement à l'échange de renseignements sur les groupes armés.

12. Des attaques de l'Armée de résistance du Seigneur ont également été enregistrées en République démocratique du Congo, durant la période à l'examen, les 19 octobre, 27 novembre et 20 décembre. Elles ont entraîné la mort et l'enlèvement de civils. Les combattants de l'Armée de résistance du Seigneur ont également enlevé 13 civils, le 28 septembre, près d'Obo, dans la préfecture du Haut-Mbomou, en République centrafricaine.

### C. Évolution de la situation politique

13. Malgré les mesures restrictives mises en place pour enrayer la propagation de la COVID-19, la période a été marquée par une intensification de la diplomatie régionale et des efforts visant à amener une amélioration des relations et de la coopération bilatérales et multilatérales. Les missions et démarches diplomatiques intrarégionales se sont poursuivies. Des réunions statutaires et extraordinaires se sont tenues, notamment entre les chefs d'État de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et ont abouti à des décisions sur des questions de paix et de sécurité.

14. Parmi les faits encourageants on peut citer la reprise du dialogue entre le Burundi et le Rwanda, qui se sont tous deux engagés à régler pacifiquement les questions litigieuses et à œuvrer à un rapprochement progressif. Après des échanges au niveau des experts concernant la sécurité transfrontalière, une réunion s'est tenue le 19 octobre à Nemba (Rwanda) entre les Ministres rwandais et burundais des affaires étrangères. Dans un communiqué ultérieur, les deux ministres ont fait savoir que leur gouvernement était prêt à conclure un accord en vue de la normalisation des relations bilatérales.

15. Le 24 novembre, le Président burundais, Évariste Ndayishimiye, a publié un communiqué faisant état de contacts entre le Burundi et le Rwanda en vue de la normalisation des relations entre les deux voisins. Il a réitéré la demande d'extradition qui avait été adressée au Rwanda concernant les personnes soupçonnées d'avoir été mêlées au coup d'État manqué de 2015 au Burundi, et garanti que les suspects bénéficieraient d'une procédure régulière et équitable. Dans un discours prononcé le 24 janvier, il s'est dit confiant que le Burundi et le Rwanda ne tarderaient pas à normaliser leurs relations et a mis l'accent sur la volonté des autorités des deux pays à cet égard. Au cours d'entretiens accordés aux médias en décembre, le Ministre d'État rwandais chargé des affaires est-africaines, Manasseh Nshuti, a redit que son pays était prêt à rétablir des rapports amicaux avec le Burundi sans conditions préalables. Concernant la demande burundaise d'extradition des personnes soupçonnées d'avoir fomenté le coup d'État, M. Nshuti a indiqué que le Rwanda serait guidé en la matière par le droit international des réfugiés. Il a bien précisé, également, qu'il ne serait pas permis aux réfugiés burundais vivant au Rwanda de participer à des actes d'hostilité contre le Burundi. Le 21 décembre, lors de son discours à la nation, le Président rwandais, Paul Kagame, a indiqué que des pourparlers avec le Burundi étaient en cours afin de trouver une « solution adaptée » dans le contexte des tensions entre les deux pays.

16. Bien qu'aucune réunion ne se soit formellement tenue, dernièrement, dans le cadre du processus quadripartite de normalisation des relations bilatérales entre le Rwanda et l'Ouganda, les hauts fonctionnaires des deux pays ont réaffirmé que leur gouvernement entendait régler toute question susceptible de nuire aux relations de bon voisinage.

17. En République démocratique du Congo, après que des tensions se sont fait jour au sein de la coalition au pouvoir entre les partis du Front commun pour le Congo et du Cap pour le changement, le Président Félix Tshisekedi a décidé de mettre un terme à la coalition et de créer une nouvelle majorité parlementaire baptisée Union sacrée de la nation. Le 14 février, le Président Tshisekedi a nommé Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge premier ministre, pour remplacer Sylvestre Ilunga Ilukamba, qui avait rendu sa démission le 29 janvier après le vote d'une motion de censure.

18. Les autorités de la République démocratique du Congo ont continué d'entretenir de bonnes relations avec leurs voisins. Lors d'un déplacement de la Ministre congolaise des affaires étrangères, Marie Tumba Nzeza, à Bujumbura les 4 et 5 octobre, les deux pays sont convenus, entre autres, de créer une commission mixte permanente sur les questions politiques, de défense et de sécurité, de mettre en place des mécanismes conjoints de gestion des ressources partagées, tels le fleuve Ruzizi et le lac Tanganyika, et de réactiver la commission tripartite chargée de gérer le retour des réfugiés. De son côté, le Président Tshisekedi s'est rendu à deux reprises au Congo, le 27 octobre 2020 et le 9 janvier 2021. Il a également effectué un déplacement en Angola le 16 novembre et en Afrique du Sud le 19 décembre 2020, en vue de renforcer les relations bilatérales et de s'assurer un soutien dans le cadre de ses priorités nationales. Un voyage a également été effectué à Kinshasa, le 19 janvier 2021, par le Ministre rwandais des affaires étrangères dans le but de renforcer la

coopération entre les deux pays ; il a donné lieu à une réunion de suivi, à Kigali, du 12 au 14 février, entre les responsables de la sécurité des deux pays.

19. Le 6 février, le Président Tshisekedi a assumé la présidence tournante de l'Union africaine. La veille, il avait convoqué un mini-sommet virtuel avec les chefs d'État angolais, ougandais et rwandais, à l'issue duquel ces derniers avaient décidé d'un commun accord de renforcer les capacités de la région dans le but de priver les groupes armés de leurs sources de financement, à commencer par l'exploitation illégale des ressources naturelles, et d'élaborer un plan transfrontalier de renforcement de la riposte régionale face à la pandémie de COVID-19 et à d'autres crises sanitaires.

20. Au Burundi, le Président Ndayishimiye a poursuivi la mise en œuvre des six priorités nationales énoncées dans son discours inaugural du 18 juin 2020, en mettant l'accent sur l'amélioration de la gouvernance et l'accélération du développement socioéconomique. Il a également pris des mesures pour renforcer les relations avec les pays de la région et au-delà. En dehors des efforts de normalisation des relations avec le Rwanda, il a effectué son premier voyage officiel en République-Unie de Tanzanie le 20 septembre. Le Président Ndayishimiye a également poursuivi son dialogue avec ses homologues angolais, kényan, ougandais, tanzanien, équato-guinéen et éthiopien. Alors que l'Union européenne a prorogé le 29 octobre ses sanctions visant les responsables burundais accusés de violences contre les civils après la tentative de coup d'État de 2015, le Gouvernement burundais a repris le dialogue avec elle, le 7 décembre, cinq ans après la décision qu'elle avait prise de suspendre son soutien budgétaire au pays. Le Burundi a également été réintégré, le 4 novembre, au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie.

21. En République-Unie de Tanzanie et en Ouganda, les élections se sont tenues comme prévu, malgré un regain temporaire de tensions. En République-Unie de Tanzanie, le 30 octobre, la Commission électorale nationale a annoncé la victoire du Président sortant, John Magufuli, du parti Chama Cha Mapinduzi, qui a remporté 84,4 % des voix. Les principaux partis d'opposition, CHADEMA et ACT-Wazalendo, n'ont pas accepté les résultats et ont appelé à des manifestations pacifiques. La Communauté d'Afrique de l'Est, qui a dépêché sur place une mission d'observation électorale, et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont défendu le processus électoral. Le Président Magufuli, investi, pour son second mandat, le 5 novembre 2020, est décédé le 17 mars. La Vice-Présidente, Samia Suluhu Hassan, a été investie, le 19 mars, sixième président du pays et première femme chef de l'État de la République-Unie de Tanzanie.

22. En Ouganda, les élections se sont tenues le 14 janvier, après une campagne électorale sous tension. Le 28 janvier, la Commission électorale a annoncé que le Président sortant, Yoweri Kaguta Museveni du parti du Mouvement de résistance nationale, avait remporté 58,4 % des voix, tandis que le candidat de l'opposition, Robert Kyagulanyi Ssentamu, de la Plateforme de l'unité nationale (également connu sous le nom de Bobi Wine), était en deuxième position avec 35 % des voix. Les missions d'observation électorale déployées par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté d'Afrique de l'Est, respectivement, ont jugé que le scrutin s'était déroulé en bon ordre et de façon pacifique. La mission d'observation électorale dépêchée par l'Union africaine a refusé de dire si les élections avaient été libres et régulières, invoquant l'aire géographique limitée couverte par la mission. Le 1<sup>er</sup> février, les avocats de M. Kyagulanyi ont déposé une requête devant la Cour suprême dans laquelle ils demandaient l'organisation d'un nouveau scrutin, en raison des irrégularités du processus électoral et des infractions qui auraient été commises lors de l'élection présidentielle. Le 22 février, M. Kyagulanyi a annoncé qu'il retirait sa requête, invoquant notamment le manque

d'indépendance du système judiciaire en Ouganda, et appelé la population à manifester pacifiquement. Le 18 mars, la Cour suprême a confirmé le retrait de la requête.

23. Au Kenya, le rapport final du groupe spécial formé en 2018 dans le cadre de l'initiative Building Bridges, a été remis au Président Uhuru Kenyatta le 21 octobre 2020. Il contient des recommandations en vue de l'amélioration de la gouvernance, notamment par le renforcement du rôle de l'opposition politique. Il a également été proposé d'étoffer le pouvoir exécutif par l'ajout des postes de premier ministre et de ceux de deux vice-premiers ministres. Cette recommandation fera l'objet d'un référendum dans le courant de l'année 2021.

#### **D. Situation humanitaire**

24. Les déplacements forcés de populations et la situation humanitaire globalement désastreuse restent des préoccupations majeures dans la région des Grands Lacs. Environ 15,3 millions de personnes sont toujours déplacées dans la région. À la fin de 2020, il restait plus de 940 000 réfugiés congolais dans des pays d'accueil en Afrique, ce qui représente une légère augmentation par rapport à la période précédente. L'Ouganda a accueilli la majorité des réfugiés congolais (421 563) ; il est suivi du Burundi (79 406), de la République-Unie de Tanzanie (78 075), du Rwanda (74 491), de l'Afrique du Sud (59 675) et de 16 autres pays africains. De son côté, la République démocratique du Congo a accueilli aussi plus de 490 000 réfugiés en provenance, essentiellement, du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan du Sud. Les fonds disponibles pour les opérations humanitaires dans la région ont continué d'être insuffisants pour répondre aux besoins croissants. À la fin de 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a facilité le rapatriement volontaire de plus de 7 895 réfugiés burundais à partir de la République démocratique du Congo, du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda. En février 2021, un plan conjoint de retour et de réintégration pour les réfugiés du Burundi a été mis sur pied par le Gouvernement burundais, le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres partenaires. Il présente une réponse interinstitutions intégrée face aux besoins humanitaires immédiats comme aux besoins à plus long terme (résilience et réintégration) des rapatriés burundais et de la communauté dans laquelle ils font leur retour.

25. La Rapporteuse spéciale de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique s'est dite préoccupée par la situation des réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie. À cet égard, elle a constaté, le 15 décembre, des violations de leurs droits fondamentaux, tels que l'accès à un territoire d'asile et le principe de non-refoulement. La Rapporteuse spéciale a appelé la République-Unie de Tanzanie à collaborer pleinement avec le HCR sur la question des réfugiés burundais. En octobre et novembre 2020, Human Rights Watch et le HCR ont appelé à plusieurs reprises les autorités tanzaniennes et burundaises à respecter le principe du retour volontaire et à s'abstenir de faire pression et d'user de mesures d'intimidation sur les réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie. En outre, le HCR a exprimé sa préoccupation au sujet des disparitions forcées de réfugiés burundais dans des camps de République-Unie de Tanzanie. Le Gouvernement tanzanien a confirmé qu'une enquête était en cours sur la situation.

26. Le 7 février, le ministère congolais de la santé a annoncé qu'un nouveau cas de maladie à virus Ebola avait été détecté à Butembo, au Nord-Kivu. À la date du

14 mars, 11 cas ont été confirmés, dont 6 cas mortels. Les campagnes de vaccination sont en cours ; au début du mois de mars, 1 083 personnes avaient été vaccinées.

27. Les problèmes d'accès et l'insécurité restent des obstacles majeurs à l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo. Le 22 février, au cours d'une mission humanitaire sur le terrain, un convoi du Programme alimentaire mondial est tombé dans une embuscade tendue par des éléments armés sur l'axe Goma-Rutshuru (Nord-Kivu) ; l'Ambassadeur d'Italie en République démocratique du Congo y a trouvé la mort, ainsi que son garde du corps italien et un membre du personnel du Programme alimentaire mondial recruté sur le plan national.

## **E. Droits de l'homme et état de droit**

28. Des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont continué d'être commises dans la région, notamment dans les zones touchées par les conflits. Certaines violations découlaient des activités des groupes armés, qui ont notamment continué d'utiliser la violence sexuelle et fondée sur le genre comme arme de guerre. D'autres étaient liées aux restrictions des libertés et droits fondamentaux dans les processus politiques et électoraux et aux restrictions mises en place pour endiguer la propagation de la COVID-19.

29. En République démocratique du Congo, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a indiqué qu'entre septembre et décembre, 51 % de toutes les violations recensées avaient été commises par des groupes armés et d'autres acteurs non étatiques, principalement les Nyatura, les ADF, les FDLR et les assaillants armés basés dans le territoire de Djugu. Les agents de l'État, y compris les soldats des FARDC, étaient responsables des 49 % restants. Les provinces affectées par le conflit, en particulier le Nord-Kivu, ont été les plus touchées.

30. En ce qui concerne les restrictions aux libertés et droits fondamentaux, les incidents signalés comprennent des cas de harcèlement, d'arrestation, d'agression et de séquestration de candidats de l'opposition en période électorale, de répression violente de manifestations pacifiques et de restrictions à la liberté des médias. En République-Unie de Tanzanie, le candidat à la présidence représentant le parti d'opposition Chadema, Tundu Lissu, et Seif Sharif Hamad, du parti ACT-Wazalendo, ont été brièvement arrêtés dans le cadre de manifestations contre ce qu'ils ont qualifié de gestion frauduleuse des élections et des résultats du scrutin. Chadema a affirmé que plus de 300 de ses membres avaient été arrêtés arbitrairement dans tout le pays pendant la période électorale. En Ouganda, au cours des manifestations des 18 et 19 novembre qui ont fait suite à l'arrestation d'un candidat à la présidence, M. Kyagulanyi, au moins 50 personnes ont trouvé la mort lors d'affrontements entre les manifestants et la police. Les autorités ougandaises ont justifié l'emploi de la force par la nécessité de garantir le respect des directives établies par la Commission électorale pour contenir la pandémie de COVID-19.

31. En ce qui concerne l'obligation pour les auteurs de violations graves des droits humains de répondre de leurs actes, certains procès ont abouti à des jugements historiques contre les auteurs de crimes graves. En République démocratique du Congo, le 23 novembre, l'ancien chef du groupe armé Nduma défense du Congo, Ntabo Ntaberi Sheka, a été condamné à la prison à vie pour crimes de guerre (notamment meurtre, viol, esclavage sexuel et recrutement d'enfants) par un tribunal militaire. Sheka a été condamné avec le chef des FDLR, Séraphin Nzitonda Habimana (alias Lionceau). Le 4 décembre, le chef du Rassemblement congolais pour la

démocratie-National, Roger Lumbala, a été arrêté à Paris pour complicité de crimes contre l'humanité s'agissant des actes qu'il a perpétrés en 2002 dans la province d'Ituri.

32. Au Kenya, le 10 décembre, la Haute Cour de Nairobi s'est prononcée en faveur de quatre personnes ayant subi des violences sexuelles lors des élections de 2007. La Cour a estimé que le Gouvernement était coupable de ne pas avoir mené d'enquêtes ni engagé de poursuites indépendantes et efficaces sur ces affaires.

33. Le 23 décembre, le Président du Burundi a accordé la grâce présidentielle à quatre journalistes du journal en ligne *Iwacu* qui avaient été condamnés en janvier 2020 à deux ans et demi de prison pour tentative d'atteinte à la sécurité de l'État. Les quatre personnes avaient été arrêtées en octobre 2019 alors qu'elles couvraient des affrontements entre les Forces de défense nationale du Burundi et des rebelles présumés dans la province de Bubanza.

34. Le 29 janvier, le procès du commandant présumé des ADF, Jamil Mukulu, et de 37 autres personnes a débuté à Kampala. Mukulu et ses coaccusés ont été formellement inculpés de 20 chefs d'accusation, notamment de terrorisme et de crimes contre l'humanité.

### **III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération**

#### **A. Engagements pris par la République démocratique du Congo**

35. Après la finalisation, en septembre 2020, du cahier des charges d'un nouveau programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration communautaire, M. Tshisekedi a annoncé le 14 décembre que son gouvernement était en train de fusionner ce programme avec le programme national de stabilisation et de reconstruction afin de mettre au point un programme de stabilisation intégré pour les ex-combattants qui se rendent volontairement.

36. En matière de décentralisation, les participants à la septième Conférence des gouverneurs de province, présidée par M. Tshisekedi les 28 et 29 décembre, ont réaffirmé qu'il importait de préserver la stabilité des institutions de l'État, de renforcer la démocratie, de consolider les systèmes judiciaire et pénitentiaire, de renforcer l'état de droit et la bonne gouvernance et de relancer la construction des infrastructures publiques, tout en luttant contre la corruption et le détournement des fonds publics, en supervisant et en vérifiant la mise en œuvre des programmes du gouvernement central et des administrations provinciales. Par ailleurs, le 9 décembre, l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption de la Présidence a présenté sa stratégie nationale de lutte contre la corruption pour la période 2020-2030, qui a notamment pour objectif d'améliorer le climat des affaires.

37. Un atelier organisé par le Mécanisme national de suivi les 26 et 27 février, pour marquer le huitième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, a permis de définir les priorités du nouveau Gouvernement en vue de faire progresser la paix et la stabilisation dans l'est de la République démocratique du Congo.



## B. Engagements pris par la région

38. Sur le plan politique, plusieurs signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération se sont efforcés de résoudre leurs différends de manière pacifique et de progresser vers la normalisation de leurs relations avec leurs voisins. Les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux ont également continué d'encourager la tenue d'élections pacifiques.

39. S'agissant de la coopération en matière de sécurité, des hauts responsables de la sécurité de la République démocratique du Congo se sont réunis avec leurs homologues rwandais du 12 au 14 février à Kigali et du 15 au 19 mars à Kinshasa, ainsi qu'avec leurs homologues ougandais le 18 février à Kinshasa, afin de renforcer la coopération en matière de sécurité entre le pays et ses deux voisins orientaux.

40. Le Comité des chefs des forces de défense et des chefs d'état-major de la CIRGL s'est réuni le 13 octobre pour faire le point sur les conditions de sécurité dans la région. Ses recommandations ont été approuvées par les Ministres de la défense des pays membres de la CIRGL le 14 octobre. Il était notamment recommandé d'élaborer une stratégie commune pour gérer les membres de groupes armés capturés le long des frontières nationales, d'adopter une approche globale de la lutte contre les forces déstabilisatrices, et de rendre opérationnel le groupe de contact et de coordination qui devrait superviser l'application des mesures non militaires pour aider à neutraliser les groupes armés.

41. Les participants au huitième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a eu lieu le 20 novembre, ont approuvé les recommandations des Ministres de la défense. Au cours du Sommet, le Président de l'Angola, João Lourenço, et João Samuel Caholo de l'Angola ont pris leurs fonctions respectives en tant que Président et Secrétaire exécutif de la CIRGL.

42. Au cours du Sommet extraordinaire de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tenu à Gaborone le 27 novembre, les États membres de la SADC qui fournissent des troupes à la brigade d'intervention de la MONUSCO ont accepté les mesures proposées par le Secrétariat de l'ONU pour reconfigurer la brigade. Ils ont également demandé qu'une action régionale globale soit menée pour faire face aux actes de terrorisme, notamment au Mozambique.

43. Les pays de la région ont aussi renforcé la coopération économique régionale et bilatérale, notamment en matière de gestion des ressources naturelles. Le 13 septembre, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont signé un accord concernant la construction d'un oléoduc reliant les champs pétrolifères ougandais situés près du lac Albert au port de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie). Le 29 septembre, le Gouvernement ougandais a approuvé un programme visant à financer 20 % du coût du revêtement d'un réseau routier dans l'est de la République démocratique du Congo, dans le cadre des efforts visant à stimuler le commerce bilatéral. À l'occasion de la première visite officielle du Président du Burundi en République-Unie de Tanzanie, les échanges ont également porté sur les moyens de renforcer les relations bilatérales entre les deux pays, notamment avec des projets communs d'infrastructure et d'exploitation minière.

44. Lors de son discours à la nation le 16 janvier, le Président de l'Ouganda a présenté l'intégration économique régionale comme une priorité essentielle de son prochain mandat. Le 19 janvier, le Président de la République démocratique du Congo a reçu la Ministre rwandaise du commerce et de l'industrie, Soraya Hakuziyaremye, avec qui il a examiné les moyens de stimuler les relations commerciales et

économiques bilatérales dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

45. La pandémie de COVID-19 ayant continué d'empêcher la tenue de réunions en personne au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, les signataires ont tenu des consultations par des moyens virtuels. Les vingt-septième et vingt-huitième réunions du Comité d'appui technique, tenues respectivement le 21 septembre 2020 et le 18 mars 2021, ont offert aux représentants des pays signataires l'occasion d'échanger des informations sur l'évolution récente de la situation politique et des conditions de sécurité, d'évaluer les effets de la pandémie sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre et d'examiner les recommandations préliminaires de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. La dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui devait être organisée par la République démocratique du Congo, et la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, qui devait être organisée par le Rwanda, ont toutefois été reportées une fois de plus.

### **C. International**

46. Compte tenu l'amélioration des conditions de sécurité et de la situation politique au Burundi, certains partenaires internationaux ont entamé des discussions avec le Gouvernement burundais sur les conditions de reprise de l'assistance technique et financière qu'ils fournissent au pays (voir section II. C).

47. Les partenaires internationaux ont également continué de soutenir la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans toute la région tout au long de la période considérée.

## **IV. Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs**

48. Le 22 octobre, le Secrétaire général a approuvé la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, qui a été communiquée au Conseil de sécurité le 3 décembre (voir [S/2020/1168](#)). La Stratégie vise à mettre à profit la dynamique positive en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la région, tout en fournissant un cadre politique à l'action menée par l'ONU à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Elle s'articule autour de trois piliers : la paix, la sécurité et la justice ; le développement durable et la prospérité partagée ; la résilience face aux problèmes anciens et nouveaux. Dix priorités ont été énoncées dans la Stratégie sur la base de consultations internes et externes approfondies. Un calendrier de 10 ans est prévu pour la mise en œuvre de la Stratégie, un délai aligné sur le Programme 2030, afin de laisser suffisamment de temps pour traiter les problèmes systémiques, mais au cours des trois prochaines années, les entités des Nations Unies dans la région mettront l'accent sur la conduite d'interventions politiques et d'interventions prioritaires.

49. Le 23 février, un groupe politique de haut niveau a été créé pour assurer l'orientation stratégique de la mise en œuvre de la Stratégie. Placé sous la direction de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ce groupe est composé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, de la

Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, de la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, de la Sous-Secrétaire générale et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement, et des coordinatrices et coordinateurs résidents au Burundi, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Le groupe politique de haut niveau supervise l'élaboration d'un plan d'action pour guider la mise en œuvre de la Stratégie.

## A. Bons offices du Secrétaire général

50. Mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a continué de mobiliser activement les principales parties prenantes, les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et les partenaires internationaux, en tenant régulièrement des consultations virtuelles et en personne. Dans le cadre de son mandat de bons offices, l'Envoyé spécial a consulté de hauts représentants des gouvernements de l'Angola, du Burundi, du Congo, du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda afin notamment de faciliter le dialogue, de renforcer la confiance et de trouver des solutions conjointes pour que la dynamique positive en faveur de la paix, du dialogue et de la coopération se traduise par des progrès mesurables. À la suite de l'accession de l'Angola à la présidence de la CIRGL, l'Envoyé spécial a intensifié ses échanges avec le Gouvernement angolais, en mettant l'accent sur la coopération régionale et bilatérale, la sécurité et la gestion des ressources naturelles.

51. Le 3 mars, l'Envoyé spécial a convoqué la huitième réunion des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui a porté principalement sur l'évolution récente de la situation politique et des conditions de sécurité, les priorités communes pour 2021 et les solutions permettant de renforcer l'appui à la mise en œuvre de l'Accord-Cadre.

52. L'Envoyé spécial a continué d'appuyer le processus engagé aux fins de la normalisation des relations entre l'Ouganda et le Rwanda. Lors de consultations individuelles avec les Ministres des affaires étrangères rwandais et ougandais, il a examiné les progrès récents, tels que la libération de ressortissants rwandais qui avaient été incarcérés en Ouganda et leur retour au Rwanda, ainsi que d'autres défis, comme la pandémie de COVID-19. Les deux gouvernements ont assuré l'Envoyé spécial de leur attachement au processus et de leur confiance envers les deux facilitateurs du processus quadripartite, le Président de l'Angola et le Président de la République démocratique du Congo. Par ailleurs, l'Envoyé spécial a poursuivi sa navette diplomatique discrète pour contribuer à l'amélioration des relations entre le Burundi et le Rwanda.

53. L'Envoyé spécial a continué de préconiser et d'appuyer l'organisation d'élections pacifiques dans la région, dans la mesure du possible, notamment en encourageant les présences politiques de l'ONU dans la région à effectuer une évaluation commune de l'évolution de la situation et en aidant à coordonner le soutien fourni par l'ONU à ces scrutins. Il a collaboré étroitement avec les organisations et mécanismes régionaux ainsi qu'avec les partenaires internationaux pour favoriser des réponses communes aux défis et souligné régulièrement l'importance des processus démocratiques pacifiques pour la stabilité régionale.

54. L'Envoyé spécial a continué de demander que des mesures régionales coordonnées soient prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19, et qu'un soutien international adéquat soit apporté à la région. Il a également attiré l'attention sur les effets disproportionnés de la pandémie sur les femmes et les jeunes et sur les droits humains et continué de mobiliser des soutiens en faveur de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et à la mise en œuvre de la résolution [2532 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité.

## **B. Appui à la neutralisation des forces déstabilisatrices**

55. Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et le report à une date indéterminée de la dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi ont entravé les progrès dans la mise en œuvre de mesures non militaires visant à favoriser la neutralisation des groupes armés étrangers. Malgré ces difficultés, l'Envoyé spécial, en coordination avec les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, a organisé des consultations entre les signataires afin d'accélérer l'entrée en activité du groupe de contact et de coordination. Le groupe devrait réunir des experts du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, avec le soutien des garants de l'Accord-cadre, afin de coordonner la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir le désarmement volontaire et à démanteler les réseaux de recrutement et les filières d'approvisionnement des groupes armés dans la région. Dans un premier temps, le Bureau de l'Envoyé spécial a rencontré le Commandant du Mécanisme conjoint de vérification élargi de la CIRGL et des experts à Goma (République démocratique du Congo), du 12 au 14 janvier, afin de faire le point sur les initiatives en cours et prévues pour renforcer la coopération régionale en matière de sécurité et de définir les prochaines étapes en vue de l'entrée en activité du groupe de contact et de coordination.

## **C. Promotion des femmes et de la paix et de la sécurité**

56. La promotion de l'autonomisation des femmes comme agentes du changement en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la région est demeurée l'une des grandes priorités de l'Envoyé spécial. Grâce aux efforts de sensibilisation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Bureau de l'Envoyé spécial, la République-Unie de Tanzanie est devenue, le 2 novembre, le onzième pays signataire à adopter un Plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

57. Le 4 novembre, la Commission de consolidation de la paix, en coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial, a organisé une réunion destinée à renforcer le rôle central joué par les femmes pour la consolidation de la paix et le développement dans la région. Cette réunion, qui faisait suite à trois tables rondes organisées dans la région plus tôt en 2020, a été l'occasion pour les représentantes de la société civile de promouvoir l'appui à des réformes judiciaires visant à protéger les droits des femmes et à intensifier la lutte contre l'impunité qui entoure les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Un plan d'action est en cours d'élaboration et sera soumis à l'examen du Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

58. Pour renforcer davantage les réseaux de femmes dans la région, y compris les femmes handicapées, l'Envoyé spécial s'est associé au Fonds des Nations Unies pour la population, à la CIRGL et au Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs le 13 novembre pour donner un nouveau

souffle au Forum régional des femmes de la CIRGL. L'importance de cette initiative a été soulignée lors du huitième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, au cours duquel les États membres se sont engagés à soutenir le forum afin de renforcer la participation et la qualité de la contribution des femmes aux activités de médiation, de consolidation de la paix et de prévention des conflits et de soutenir leur avancement économique.

59. Le 22 février, le Bureau de l'Envoyé spécial, ainsi que l'Union africaine, la CIRGL et le Mécanisme national congolais de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, ont tenu une session de consultation informelle pour examiner la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Les participants ont notamment souligné qu'il fallait faire participer davantage les organisations de femmes aux activités de prévention des conflits et de médiation communautaire et au commerce international.

60. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de collaborer avec la Concertation des collectifs des associations féminines de la région des Grands Lacs, notamment pour cartographier et analyser les conséquences de la COVID-19 sur les femmes au Burundi, en République démocratique du Congo et au Rwanda. En outre, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé une réunion en collaboration avec la Concertation des collectifs des associations féminines de la région des Grands Lacs pour examiner les moyens d'aider les États signataires à mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux relatifs à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

#### **D. Les jeunes et la paix et la sécurité**

61. Le 14 décembre, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé une réunion virtuelle avec une centaine de représentants de la jeunesse et de responsables des pays de la région pour examiner les moyens de mobiliser la jeunesse en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. La réunion a permis de faire mieux comprendre la perspective des jeunes de la région, ainsi que leurs besoins et leurs préoccupations, et de définir les activités prioritaires que l'ONU, les organisations et mécanismes régionaux et les États membres pourraient mettre en place pour soutenir les jeunes, notamment dans le cadre de la prévention des conflits, des processus de paix et de la réintégration des ex-combattants après un conflit.

#### **E. Entraide judiciaire et état de droit**

62. Conformément à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, l'Envoyé spécial a cherché à encourager la protection des libertés et des droits fondamentaux, notamment dans le cadre des processus politiques et électoraux. Il a souligné que les droits humains devaient être au cœur des efforts de relance liés à la COVID-19 et mis en évidence le rôle des défenseurs des droits humains et des organisations de la société civile dans la promotion de la paix et du développement.

63. L'Envoyé spécial a également continué de promouvoir l'état de droit et la coopération judiciaire régionale, dans le cadre des efforts visant à faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi de 2019 sur la justice et la bonne gouvernance. Dans ce contexte, les 5 et 6 octobre, le Bureau de l'Envoyé spécial a lancé la deuxième phase des ateliers régionaux initiés en juillet 2020, en collaboration avec la CIRGL, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le

Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme. À cette occasion, les institutions nationales des droits de l'homme du Congo, de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont examiné les feuilles de route de chaque pays, élaborées au cours de la première phase, afin de les renforcer et de s'assurer qu'elles respectaient les normes internationales.

64. Le 10 décembre, le Bureau de l'Envoyé spécial, la CIRGL et le Haut-Commissariat ont accueilli virtuellement une réunion d'organisations de la société civile, de représentants d'institutions nationales des droits de l'homme et de points focaux nationaux du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, à l'issue de laquelle a été publiée une déclaration sur les mesures prioritaires à prendre pour renforcer la participation de la société civile aux efforts de paix et de sécurité dans la région.

## F. Gestion des ressources naturelles

65. L'Envoyé spécial a continué d'appuyer les efforts régionaux visant à régler les problèmes de longue date posés par l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles dans la région. À cette fin, il a commandé une étude destinée à mettre à jour les connaissances communes sur l'exploitation minière, la contrebande et les transactions financières illicites connexes, en mettant l'accent sur l'or, le tantale, l'étain et le tungstène.

66. L'étude a permis d'élaborer un projet de feuille de route, en étroite consultation avec la MONUSCO, la CIRGL et les partenaires de développement, afin de suivre les progrès réalisés dans ce domaine au cours des trois prochaines années. La feuille de route devrait être validée lors d'un atelier de haut niveau sur la gestion transparente et durable des ressources naturelles, qui sera organisé par le Bureau de l'Envoyé spécial et la CIRGL au cours du premier semestre 2021 à Khartoum. L'étude et l'atelier de Khartoum doivent compléter les mécanismes régionaux qui visent à renforcer la coopération en matière de gestion des ressources naturelles et à éliminer les motifs de se livrer au trafic et au commerce illicite des minéraux.

67. Sur la base des recommandations formulées dans l'étude, l'Envoyé spécial a entretenu le dialogue avec les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur, y compris les partenaires de développement et les pays importateurs de ressources et les pays de transit, afin de promouvoir une approche holistique visant à renforcer la transparence et les mécanismes de coopération formelle sur les ressources naturelles. Le 29 septembre, dans le cadre de ses consultations de haut niveau sur la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, l'Envoyé spécial a abordé la question des ressources naturelles avec le Ministre de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, qui a souligné qu'il importait d'investir dans les infrastructures et les capacités de transformation des ressources naturelles au sein de la région, de façon à augmenter leur valeur avant exportation. Le Ministre des affaires étrangères ougandais s'est fait l'écho de cette préoccupation le 7 octobre, et a également insisté sur le fait que les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération devaient harmoniser leurs cadres fiscaux nationaux.

68. Du 16 au 20 novembre, lors du Forum minier africain tenu à Kigali, le Bureau de l'Envoyé spécial a co-organisé, avec la CIRGL et l'Union européenne, une table ronde sur les conditions permettant d'attirer les investissements dans le secteur minier et les ressources naturelles dans la région des Grands Lacs dans un contexte de pandémie. Au cours du débat, l'Envoyé spécial a demandé des réformes visant à permettre la transformation des ressources naturelles au niveau local et à décourager la contrebande de minéraux stratégiques, notamment en harmonisant les systèmes

nationaux de taxes à l'exportation et en renforçant les lois de lutte contre la contrebande dans la région.

## **G. Coopération économique**

69. Mon Envoyé spécial a prêté un soutien accru aux initiatives visant à renforcer la coopération économique régionale. À cet égard, il continue de préconiser une coordination régionale accrue et une intégration économique régionale plus poussée afin de renforcer la résilience, de construire une prospérité partagée et de contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité. Le 24 septembre, le Bureau de l'Envoyé spécial a co-organisé avec le Forum du secteur privé de la CIRGL un webinaire sur le rôle du secteur privé dans la promotion de la paix dans la région, dans le contexte des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Les participants à la réunion ont formulé des recommandations visant à renforcer le commerce à l'intérieur la région et à attirer les investissements privés et demandé l'élaboration d'un plan de relance économique inclusif.

70. L'Envoyé spécial a également continué de soutenir la CIRGL et la Communauté économique des pays des Grands Lacs dans leurs efforts visant à promouvoir la bancabilité des projets susceptibles de renforcer l'intégration régionale et de contribuer à la stabilité dans les zones frontalières. Les 2 et 3 décembre, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à une conférence virtuelle sur les énergies renouvelables, l'électricité hors réseau et les infrastructures électriques en République démocratique du Congo, qui a été l'occasion d'examiner, entre autres, le financement à long terme des projets en matière d'énergie renouvelable. La plupart des projets présentés lors de la conférence seront mis en avant lors de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs qui aura lieu à Kigali au cours du dernier trimestre de 2021.

## **V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux, les partenaires internationaux et les entités des Nations Unies**

### **A. Organisations et mécanismes régionaux**

71. L'Envoyé spécial a poursuivi le dialogue avec les partenaires régionaux pour favoriser une meilleure compréhension des principaux faits survenus au niveau régional et encouragé la collaboration sur les questions d'intérêt commun. Il a tenu régulièrement des consultations avec le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et le Secrétaire exécutif de la CIRGL et la Secrétaire exécutive de la SADC. Il est ressorti de ces consultations qu'il est essentiel que les garants améliorent la coordination et apportent un soutien cohérent aux signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

72. Du 30 novembre au 4 décembre, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à un atelier virtuel de planification organisé par la CIRGL afin d'évaluer des projets dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance des ressources naturelles et de la protection des droits humains et de l'égalité des genres, ce qui a permis de faire le point sur les progrès réalisés et de définir les priorités pour 2021 et 2022 dans ces domaines. Lors de leur première réunion, le 15 janvier, l'Envoyé spécial et le nouveau Secrétaire exécutif de la CIRGL, João Samuel Caholo, ont examiné les moyens de renforcer leur partenariat stratégique. Ils ont décidé d'instaurer des réunions conjointes annuelles de planification et de renforcer leur coordination dans

le cadre d'initiatives et d'activités conjointes de mobilisation des ressources. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également continué de collaborer étroitement avec la CIRGL dans les domaines de la coopération en matière de sécurité, de l'instauration de la confiance et du renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne le Mécanisme conjoint de vérification élargi.

## **B. Partenaires internationaux**

73. L'Envoyé spécial a continué de dialoguer avec la communauté internationale, les partenaires de développement et les institutions financières multilatérales afin de faciliter l'apport d'une aide internationale à la région, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ses interlocuteurs ont estimé comme lui qu'il existait une dynamique de dialogue et de coopération dans la région et relayé son appel en faveur d'efforts concertés pour en tirer le meilleur parti. L'Envoyé spécial et ses interlocuteurs ont également abordé la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et son plan d'action.

## **C. Autres entités des Nations Unies**

74. L'Envoyé spécial a continué de coopérer étroitement avec les autres entités des Nations Unies dans la région tout au long de la période considérée. Dans ce contexte, il a convoqué une réunion virtuelle de consultations le 8 décembre pour examiner la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Au cours de cette réunion, il a été recommandé que le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie soit aligné sur les résultats déjà convenus dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les participants ont également souligné que les pays de la région devaient s'appropriier le plan d'action et noté que les partenaires internationaux devraient être étroitement associés à sa conception et à sa mise en œuvre. Sur l'invitation du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à la cinquantième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, organisée virtuellement par le Gouvernement équato-guinéen le 4 décembre.

75. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de collaborer étroitement avec la MONUSCO en partageant régulièrement des informations, en menant des activités coordonnées et en effectuant des analyses conjointes, notamment en ce qui concerne la neutralisation des groupes armés étrangers et la gestion des ressources naturelles. Les deux entités ont aussi collaboré étroitement pour assurer la cohérence entre la mise en œuvre de la Stratégie pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et celle de la Stratégie commune sur le retrait progressif et échelonné de la MONUSCO (S/2020/1041) élaborée par la MONUSCO et le Gouvernement de la République démocratique du Congo. En outre, le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de travailler en étroite collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

## **VI Observations et recommandations**

76. Je me félicite de la volonté manifestée par les États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de dialoguer, d'améliorer leurs



relations et de renforcer la coopération régionale, et les encourage dans cette voie. La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs est un instrument clef à cet égard. L'ONU reste attachée à l'objectif d'une région pacifique, stable, prospère et résiliente et mon Envoyé spécial continuera d'offrir ses bons offices pour soutenir les efforts en cours dans la région.

77. Je suis préoccupé par les informations faisant état de violences liées aux élections et de violations des droits humains dans certains pays de la région. La consolidation de la démocratie, au moyen de processus politiques inclusifs, crédibles et pacifiques, doit être un objectif primordial dans toute la région, car il s'agit d'une condition préalable à la paix et au développement durables. J'appelle tous les dirigeants de la région à veiller à ce que les processus politiques et électoraux soient menés de manière pacifique, inclusive et transparente, afin de permettre à tous les citoyens de faire entendre leur voix et de contribuer à la création d'un environnement politique et de conditions de sécurité propices à la gouvernance démocratique.

78. Je me félicite de la vision des dirigeants de la région et des mesures qu'ils ont prises pour renforcer la coopération régionale en matière de sécurité afin de mieux faire face à la menace persistante que représentent les groupes armés. Les pays concernés sont encouragés à mobiliser rapidement les ressources nécessaires pour que le groupe de contact et de coordination puisse entrer en activité, à soutenir les mécanismes de sécurité régionale existants, notamment le Mécanisme conjoint de vérification élargi, et à prendre des mesures décisives pour accélérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, conformément aux normes internationales. Je demande également à tous les partenaires bilatéraux et multinationaux d'appuyer ces efforts.

79. Les progrès accomplis dans plusieurs domaines de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération sont subordonnés aux progrès dans la neutralisation des groupes armés. À cet égard, il est impératif de lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles afin de priver les groupes armés de cette source de financement essentielle. La région a pris des mesures importantes dans ce sens, mais des défis de taille restent à relever. Il faut donc adopter une approche globale qui nécessitera un engagement politique et financier constant de la part de toutes les parties prenantes à l'exploitation, au commerce et à l'utilisation des ressources naturelles, dans la région et au-delà.

80. Une collaboration similaire doit être mise en place au sein de la région pour faire progresser la coopération économique régionale et surmonter les problèmes persistants de sous-développement et d'inégalité économique, qui contribuent à l'instabilité. Je me félicite des initiatives visant à renforcer la coopération économique bilatérale et régionale et j'appelle toutes les parties prenantes à intensifier et à appuyer ces efforts en faveur du développement inclusif et durable. La Zone de libre-échange continentale africaine représente une occasion opportune à cette fin.

81. Dans la région des Grands Lacs, la pandémie de COVID-19 a mis en lumière et exacerbé les inégalités systémiques, qui doivent être corrigées pendant la phase de relèvement après la pandémie, au moyen de plans économiques axés sur la prospérité partagée, l'équité et la durabilité. Aujourd'hui plus que jamais, les pays de la région doivent impérativement faire preuve d'une volonté politique forte et de solidarité et entreprendre des actions conjointes pour surmonter les effets néfastes de la pandémie et renforcer la capacité de résistance de la région face aux crises. Mon Envoyé spécial continuera d'appuyer ces efforts, conformément à la stratégie des Nations Unies pour la région.

82. Je reste profondément préoccupé par les violations des droits humains qui continuent de se produire, dont certaines sont liées aux mesures adoptées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Je réitère mon appel aux dirigeants de la région pour qu'ils assurent la protection des droits humains pour toutes et tous et luttent contre l'impunité, en étroite collaboration avec les organisations de la société civile et les autres parties prenantes, conformément à la Déclaration de Nairobi de 2019 sur la justice et la bonne gouvernance.

83. Étant donné le nombre croissant de réfugiés burundais qui rentrent dans leur pays, j'encourage les autorités du Burundi et celles des pays voisins concernés à coopérer étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour consolider cette tendance, qui favorisera la stabilité régionale. Je demande également aux donateurs internationaux bilatéraux et multilatéraux d'accroître leur soutien au plan de 2021 pour le retour et la réintégration des réfugiés du Burundi, qui reste l'un des plans de ce type les moins bien financés au monde. Dans le droit fil des appels lancés par le Haut-Commissariat, j'encourage tous les gouvernements concernés à respecter et à faire respecter le caractère librement consenti du retour des réfugiés, conformément au droit international des réfugiés.

84. Au vu des efforts consentis pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans la région, il faut continuer de renforcer les capacités et le rôle des femmes et des jeunes dans la médiation, la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs est bien placé pour jouer un rôle plus important auprès des organisations et mécanismes continentaux et régionaux afin de garantir que les activités de sensibilisation aient des résultats tangibles.

85. Face à la pandémie, toutes les parties prenantes ont su s'adapter et trouver des solutions novatrices pour contribuer à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans ces circonstances difficiles. J'espère que la dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi et la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs qu'il est prévu de tenir auront lieu dans les meilleurs délais et que les efforts en cours pour faire progresser la coopération régionale en matière de sécurité seront accélérés.

86. Je tiens enfin à exprimer mes sincères remerciements à mon Envoyé spécial et à son équipe pour le dévouement dont ils font preuve pour aider les pays signataires à mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

---